

# Taxe d'apprentissage 2024 :

Nous comptons sur vous !  
*Conjuguons nos différences...*





L'ADAPEI de l'Orne est une association de loi 1901 créée par et pour des parents, des amis et des personnes en situation de handicap mental, avec la mission de promouvoir et de défendre les intérêts de ces personnes par la mise en œuvre des solutions adaptées à leurs besoins. Adhérente de l'UNAPEI, Union nationale des associations de parents de personnes handicapées, l'association, présidée par Thierry Mathieu depuis juin 2006, accueille sur 30 établissements et services répartis dans le département, environ 1 100 personnes, enfants ou adultes de tous âges. Elle rassemble aujourd'hui 260 familles adhérentes et emploie près de 800 professionnels.

Votre entreprise est porteuse de valeurs solidaires, inclusives, concrètes et durables. Vous pouvez faire un acte de solidarité en choisissant de verser votre taxe d'apprentissage auprès de notre Dispositif départemental d'accompagnement médico-éducatif (DDAME) du secteur Enfance, nos Établissements et services d'accompagnement par le travail (ESAT) et nos Entreprises Adaptées (EA).

### **Vous pouvez vous acquitter de votre taxe du 27 mai au 4 octobre 2024.**

Les établissements médico-sociaux et les Entreprises Adaptées de l'Adapei de l'Orne peuvent percevoir la taxe d'apprentissage pour les catégories « ouvriers qualifiés » et « économie sociale et familiale ».

En versant leur contribution auprès de nos structures habilitées, les entreprises font d'une obligation légale un acte solidaire. Elles contribuent à l'insertion sociale, professionnelle et au maintien dans le travail des personnes en situation de handicap. Pour l'année 2023, le taux de chômage est deux fois supérieur que celui de l'ensemble des demandeurs d'emploi. Le handicap est pour la 3<sup>e</sup> année consécutive en première position, devant l'origine et l'état de santé, des motifs de saisine du Défenseur des droits pour des faits de discrimination.

**Dans ce contexte social, il est important de mettre un coup de projecteur sur des solutions comme l'alternance et l'apprentissage.**

**À ce jour, l'ambition des plans de formation et la réponse à de nombreux besoins se heurtent à des moyens inadaptés.**

# Le Dispositif départemental médico-éducatif

*Au sein de l'Adapei de l'Orne*

L'Adapei de l'Orne gère 3 sites du DDAME qui accompagnent des enfants, des adolescents et de jeunes adultes, de 3 à 20 ans, dont la déficience intellectuelle se situe sur des degrés différents. Ces structures médico-éducatives permettent à des adolescents de 14 à 20 ans d'acquérir un enseignement professionnel à la mesure de leurs possibilités, afin de les préparer à une orientation vers le monde du travail.

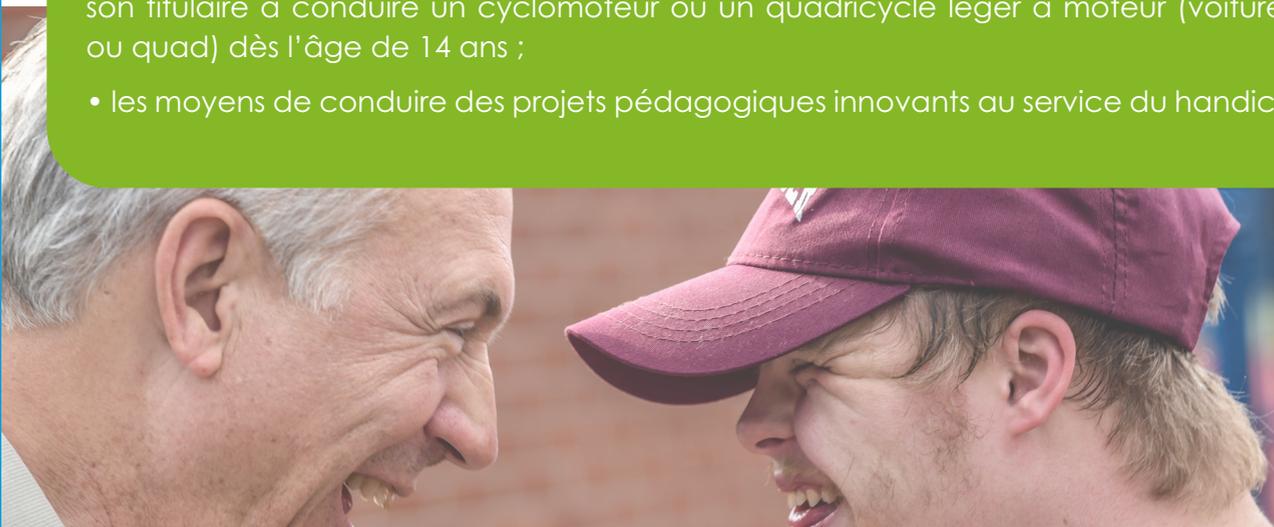
## Pourquoi verser

*la taxe d'apprentissage au DDAME  
de l'Adapei de l'Orne ?*

**Votre contribution est un tremplin pour l'avenir de nos jeunes.**

Par le versement de la taxe, vous nous permettez d'assurer :

- le développement de compétences des jeunes ;
- le matériel pour les ateliers spécialisés ;
- les équipements en adéquation avec les besoins des IME (matériel informatique, pédagogique) ;
- les actions de prévention en sécurité routière auprès des enfants et des adolescents ;
- la formation au permis AM, catégorie de permis de conduire français autorisant son titulaire à conduire un cyclomoteur ou un quadricycle léger à moteur (voiturette ou quad) dès l'âge de 14 ans ;
- les moyens de conduire des projets pédagogiques innovants au service du handicap.



## Unisat 61 : secteur du travail protégé

*Au sein de l'Adapei de l'Orne*

Unisat 61 est depuis le 4 janvier 2017 l'entité de fusion des cinq Établissements et Services d'Accompagnement par le travail (ESAT) implantés dans l'Orne :

- site de Bellevue à Alençon ;
- site Beauregard à la Ferté-Macé ;
- site Bocage à Flers ;
- site La Frémondrière à L'Aigle ;
- site La Pommeraie à Argentan.

Grâce à des conditions de travail aménagées et à son encadrement, l'ESAT offre la possibilité aux personnes en situation de handicap, qui ne sont pas en mesure momentanément ou durablement d'exercer une activité professionnelle en milieu ordinaire, d'accéder à de nombreux domaines d'activités dans les métiers du câblage, de la métallerie, menuiserie et divers ateliers d'assemblages et de conditionnements.

Notre engagement tend à accompagner chaque personne en situation de handicap dans l'acquisition de compétences, à la formation professionnelle et à la certification de Reconnaissance des Acquis et de l'Expérience.

## Pourquoi verser la taxe d'apprentissage à Unisat 61 ?

Votre versement de la taxe d'apprentissage permettra aux travailleurs de nos ESAT d'exercer dans un environnement d'apprentissage au sein d'un parc technologique à la pointe des dernières innovations industrielles.



# ADAP'Entreprise 61

## Adap'Entreprise 61 : secteur du travail adapté

*Au sein de l'Adapei de l'Orne*

Adap'Entreprise 61 appartient au secteur de l'économie sociale et solidaire. Les Entreprises Adaptées (EA) sont des entreprises à part entière. Elles permettent à des personnes en situation de handicap en âge de travailler, d'exercer une activité professionnelle salariée dans des conditions de travail adaptées à leurs possibilités. L'objectif est de faciliter leur insertion au sein de la structure même ou vers d'autres entreprises. Tout travailleur admis en Entreprise Adaptée a droit au bénéfice d'actions de formation professionnelle.

Elles peuvent :

- concerner des actions de prévention à la sécurité ou des actions de développement des compétences professionnelles ;
- soutenir des parcours d'insertion ;
- mettre en place des formations qualifiantes ou diplômantes ;
- participer à l'inclusion des travailleurs dans la cité.

## Pourquoi verser

*la taxe d'apprentissage à Adap'Entreprise 61 ?*

À ce jour, l'ambition des plans de formation et la réponse à de nombreux besoins se heurtent à des moyens inadaptés.

La perception de fonds de la taxe d'apprentissage pourrait alors permettre de répondre plus efficacement à l'ensemble des besoins.



## Comment verser ma taxe d'apprentissage 2024 ?

L'Adapei de l'Orne gère près de 30 établissements et services sur l'ensemble du département.

### Constitution de votre demande

Vous devrez réaliser votre demande via une plateforme dématérialisée de répartition des soldes de la taxe d'apprentissage gérée par la Caisse des dépôts et des consignations, SOLTÉA. En nous choisissant pour la recevoir, à l'issue de votre répartition par l'intermédiaire de SOLTÉA, la Caisse des dépôts et des consignations nous reversera les fonds.

### Calendrier des périodes de répartition

#### Première période de répartition :

- 27 mai 2024 : ouverture de la campagne de répartition ;
- 2 août 2024 : clôture de la première période.

#### Deuxième période de répartition :

- 12 août 2024 : début de la deuxième période de répartition ;
- 4 octobre : clôture de la campagne de répartition SOLTÉA.

**Grâce à vous, des personnes en situation de handicap  
peuvent se former et construire un projet professionnel...  
Merci !**

# Les établissements de l'Adapei de l'Orne

habilités à recevoir votre taxe d'apprentissage



## Dispositif départemental d'accompagnement médico-éducatif (DDAME)

- **Site La Passerelle**  
60 Chemin de Haut-Éclair  
61000 Alençon  
02 33 81 28 70
- **Site L'Espoir**  
Allée Goupil de Préfelin  
61200 Argentan  
02 33 12 13 20
- **Site Les Peupliers**  
9 Rue Nationale  
61100 Flers  
02 33 98 13 00

## Établissements et services d'aide par le travail (ESAT) – Unisat 61

- **Site de Bellevue**  
57 Rue Lazare Carnot  
61000 Alençon  
02 33 80 39 50
- **Site du Bocage**  
Rue J.B. Thimonnier  
61100 Flers  
02 33 98 40 70
- **Site de La Pommeraiie**  
25 Rue du Commerce  
61200 Argentan  
02 33 67 51 72

- **Site de La Frémondrière**  
13 Rue Marcel Le Bourgeois — Z.I. n°1 — BP 136  
61304 L'Aigle Cedex  
02 33 34 59 40
- **Site Beauregard**  
3 et 5 Rue des Sablières — Z.I. de Beauregard  
61600 La Ferté-Macé  
02 33 30 61 61

## Entreprises Adaptées (EA) – Adap'Entreprise 61

- **Siège — Site du Londeau**  
48 Rue Lazare Carnot — BP 278  
61008 Alençon Cedex  
02 33 82 58 00
- **UCPR**  
57 Rue Lazare Carnot  
61000 Alençon  
02 33 80 37 21
- **Site du Bocage**  
Rue J.B. Thimonnier  
61100 Flers  
02 33 96 78 87
- **Site de La Pommeraiie**  
2 Route de Sées  
61200 Argentan  
02 33 67 90 22
- **Site de La Frémondrière**  
13 Rue Marcel Le Bourgeois — Z.I. n°1 — BP 136  
61304 L'Aigle Cedex  
02 33 34 59 40